

Résumé des normes et modalités 2026-2027 | Explorateurs

LA COMPÉTENCE TRANSVERSALE SAVOIR TRAVAILLER EN ÉQUIPE SERA ÉVALUÉE À LA 3^e ÉTAPE.

DISCIPLINES	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
Français langue d'enseignement	1-4-16	1-4-6-7-16	1-4-6-7-16
Anglais langue seconde	1-4-16	1-4-6-16	1-4-6-16
Saines habitudes de vie	13-17	13-17	13-17
Science et technologie	4-13-16-17	4-13-16-17	1-3-16-17
Mathématique	1-2-16	1-2-16	1-2-16
Univers social	1-13-16	1-8-13-16	1-4-16
Arts plastiques	4-12-16	4-12-16	4-12-16
Éducation physique et à la santé	12-13	12-13	12-13
Culture et citoyenneté québécoise	5-13-17	5-8-13-17	5-8-13-17

Légende :

- | | | |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| 1. Examen de fin d'étape | 7. Projet d'écriture | 13. Participation et investissement |
| 2. Examen de mi-étape | 8. Recherche | 14. Évaluation par les pairs |
| 3. Examen de laboratoire | 9. Résumé de lecture | 15. Examen du MELS |
| 4. Projet disciplinaire (SAÉ) | 10. Port folio | 16. Évaluation formative |
| 5. Auto-évaluation | 11. Projet technologique | 17. Observations |
| 6. Communication orale | 12. Habilités motrices | |

Les bulletins et la première communication seront distribués aux parents aux dates suivantes :

1 ^{re} communication	Le 15 octobre 2026	Envoi électronique
1 ^{re} étape	Le 12 novembre 2026	Envoi électronique
2 ^e étape	Semaine du 15 mars 2027	Envoi électronique
3 ^e étape	Semaine du 28 juin 2027	Envoi électronique

NORMES ET MODALITÉS

- En situation de plagiat, une étude de cas sera effectuée. Selon le jugement porté par la direction, une sanction sera attribuée (reprise d'examen, 60% comme note maximale, zéro, etc.).
- En situation de non-remise d'un travail, l'enseignant communique avec la famille et l'élève pour prendre entente avec elle, afin que le travail soit déposé. Si la situation ne se règle pas, une étude de cas sera effectuée avec la direction.
- Si l'absence est motivée, l'élève et l'enseignant s'entendent pour les modalités de reprise d'examen. Le motif doit être valable.
- En cas d'absence non motivée ou de motif non valable, en situation d'évaluation, un résultat de zéro peut être appliqué.